

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 26 AVRIL 2019

Nombre de membres – Afférents au Conseil municipal : 25 – En exercice : 25 – Présents : 21

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six avril, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de La Roche-Neuville se sont réunis à la salle des associations, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FORVEILLE, Maire, après convocation adressée le 19 avril 2019.

Etaient présents : Jean-Paul Forveille, Lucien Aubert, Jean-Yves Tarot, Frédéric Saget, Philippe Houdu, Frédérique Lucas, Céline Cottureau, Christophe Delogé, Jean-Marie Chauveau, Nadia Buchot, Nathalie Chartier, Alexandra Aubert, Christophe Bertron, Jérôme Pompagnini, Stéphanie Boulay, Guillaume Cousin, Karl Notais, Pascal Prod'homme, Jacques de Chavagnac, Christelle Duchemin, Nicole Planchenault.

Membres absents ayant donné pouvoir : Florence Michel à Lucien Aubert.

Membres absents excusés : Sandrine Hermenier, Nicolas Barré, Peggy Huaumé.

Secrétaire de séance : Frédéric Saget.

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 4 AVRIL 2019

EXPOSE : M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler au procès-verbal de la réunion du 4 avril 2019 qui leur a été transmis.

PROPOSITION : S'il n'y a pas d'observation particulière, M. le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 4 avril 2019.

DECISION : A l'unanimité, le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 4 avril 2019.

2/ LOTISSEMENT DU STADE 3 – VENTE DE TERRAINS

DCM 2019-04-D-14

LOTISSEMENT « LE STADE 3 » - VENTE DU LOT 8 AU PROFIT DE LA SCI THIMARLOU

RAPPORTEUR : JP FORVEILLE

EXPOSE : M. le Maire informe le Conseil municipal que le permis d'aménager portant création du lotissement "du Stade 3" (3^{ème} tranche) a été accordé par arrêté du 19 juin 2014

modifié par arrêté du 12 mai 2015 et que la vente des lots a été autorisée par arrêté du 20 mai 2015.

Il fait connaître que **la SCI THIMARLOU (gérants : MMme POTTIER Pierre et Audrey)** dont le siège social est à **Château-Gontier-sur-Mayenne – 10 Clos de l'Image**, a demandé à acheter une parcelle de terrain formant le lot n° 8 (cadastrée section **B n° 1491**) du lotissement pour y construire une maison à usage principal d'habitation.

Le cahier des charges et les pièces de ce lotissement sont déposés à l'étude de Maître JOSSET, notaire à Château-Gontier.

PROPOSITION : M. le Maire propose de prendre en considération la demande de **la SCI THIMARLOU**, et que cette aliénation fasse l'objet d'un acte de vente qui sera dressé par l'étude de Maître JOSSET, notaire à Château-Gontier, aux conditions suivantes :

1°) La commune de La Roche-Neuville céderait à **la SCI THIMARLOU** la parcelle de terrain formant le lot n° 8 (cadastrée section **B n° 1491**) du lotissement "du Stade 3" à Loigné sur Mayenne, d'une contenance de **406 m²**, au prix de 35€ nets le m².

2°) Le prix de vente, payable comptant le jour de la signature du contrat de vente serait le suivant :

Surface de la parcelle	406 m²
Prix de vente	35 € x 406 m² = 14 210,00 €
Coût de l'acquisition	26,68 € x 406 m² = 10 832,08 €
Calcul de la marge taxable	(14 210,00 € - 10 832,08 €) / 1.20 = 2 814,93 €
TVA	2 814,93 € x 20 % = 562,99 €

Les acquéreurs seraient soumis à l'assujettissement à la TVA et devraient payer la taxe d'aménagement ainsi que la taxe liée aux droits de mutations.

3°) Les acquéreurs prendraient à leur charge tous les frais d'acquisition, de dépôt du cahier des charges et autres.

DECISION : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide la vente au profit de **la SCI THIMARLOU** de la parcelle de terrain formant le lot n° 8 (cadastrée section **B 1491**) du lotissement "du Stade 3" dans les conditions de l'exposé ci-dessus.

Les acquéreurs devront se conformer strictement à toutes les conditions du cahier des charges et du règlement du lotissement.

- Habilité M. le Maire à signer avec les acquéreurs l'acte de vente dudit terrain, qui sera dressé par l'étude de Maître JOSSET, notaire à Château-Gontier.

3/ REVISION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES POUR 2020

DCM 2019-04-D-15

RAPPORTEUR : JP FORVEILLE

EXPOSE : Afin de pouvoir communiquer les informations tarifaires aux personnes souhaitant louer les salles de la commune, M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la révision des tarifs de location pour 2020.

DECISION : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2020 :

CONCERNANT LA SALLE DU MILLE-CLUBS DE LOIGNE SUR MAYENNE

Nature de la location	Prix de la location (en Euros)			
	Commune		Hors Commune	
	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2019	Tarifs 2020
Salle				
☐ Vin d'honneur	70.00	80.00	100.00	110.00
☐ Journée et soirée	131.00	145.00	173.00	190.00
☐ Weekend	160.50	180.00	206.50	230.00
☐ Saint-Sylvestre (31/12)	-	200.00	-	250.00
Cuisine				
☐ Toute manifestation confondue	78.00	78.00	105.00	105.00
Salle des Associations				
☐ Complément location pour vin d'honneur	50.00	55.00	70.00	80.00
Vaisselle				
☐ Couvert complet	0.60	0.60	0.60	0.60
☐ Couvert simple	0.35	0.35	0.35	0.35
☐ A l'unité (verres vin d'honneur...)	0.10	0.10	0.10	0.10
Forfait ménage	90.00	100.00	90.00	100.00
☐ Facultatif				
Chèque caution	300.00	300.00	300.00	300.00
☐ A déposer lors de la réservation				

Vaisselle cassée ou perdue	Tarifs 2019	Tarifs 2020
Grand et Petit Verre à pied	0.90 €	0.90 €
Petit verre à jus d'orange	0.90 €	0.90 €
Flûte à champagne	1.50 €	1.50 €
Tasse à café	3.00 €	3.00 €
Assiettes (plate/creuse/dessert)	2.90 €	2.90 €
Cuillère ou fourchette	0.80€	0.80€
Cuillère à café	0.40 €	0.40 €
Couteau	1.00 €	1.00 €

CONCERNANT LA SALLE DES FETES DE SAINT-SULPICE

Nature de la location	Tarifs HIVER (du 01/10 au 30/04)			
	Commune		Hors Commune	
	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2019	Tarifs 2020
Vin d'honneur	40.00	40.00	55.00	55.00
Journée et soirée	110.00	110.00	160.00	160.00
Weekend	-	137.00	-	194.00
Réveillon du 31/12	160.00	160.00	210.00	210.00
Réunions + manifestations des associations	Gratuit	Gratuit	-	-
Caution	250.00	300.00	250.00	300.00

Nature de la location	Tarifs ETE (du 01/05 au 30/09)			
	Commune		Hors Commune	
	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2019	Tarifs 2020
Vin d'honneur	40.00	40.00	55.00	55.00
Journée et soirée	85.00	85.00	160.00	160.00
Weekend	-	105	-	194
Réunions + manifestations des associations	Gratuit	Gratuit	-	-
Caution	250.00	300.00	250.00	300.00

4/ REVISION DES TARIFS DE REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR 2019

DCM 2019-04-D-16

DOSSIER CONVENTION RODP AVEC LA BOULANGERIE

RAPPORTEUR – JP FORVEILLE

EXPOSE : M. le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur la révision du tarif de redevance d'occupation du domaine public pour 2019, concernant la convention signée le 28 juin 2018 avec les boulangers M. et Mme JOURNAULT Joël, relative à la mise en place d'un distributeur de baguettes sur la commune de Loigné sur Mayenne.

PROPOSITION : Cette redevance visant à rembourser à la commune les frais d'électricité engendrés par le fonctionnement du distributeur de baguettes de pain appartenant aux

boulangers, M. le Maire propose d'appliquer une hausse de 5,9 % correspondant à l'augmentation du prix de l'électricité en 2019. Le prix 2018 de 20 € par mois passerait ainsi à 21,18 € par mois, soit la somme globale de 254,16 € pour 2019, à payer en deux fois au semestre à réception de l'avis des sommes à payer transmis par les services de la Trésorerie de Château-Gontier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal adopte la proposition du Maire.

DCM 2019-04-D-17

DOSSIER DROIT DE PLACE POUR LES MARCHANDS AMBULANTS

RAPPORTEUR – JP FORVEILLE

EXPOSE : M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de fixer pour 2019 le montant du droit de place, avec mise à disposition d'une prise électrique, à prélever auprès des marchands ambulants sur la place de la mairie.

PROPOSITION : M. le Maire propose d'appliquer une hausse de 5,9 % aux tarifs 2018, correspondant à l'augmentation du prix de l'électricité pour 2019. Le prix était fixé à 4 € par mois en 2018 pour un droit de place toutes les semaines et de 2 € pour un droit de place tous les quinze jours.

En conséquence, compte tenu de la hausse du prix de l'électricité pour 2019, il propose d'appliquer les tarifs suivants pour 2019 :

- ☞ 4,24 € par mois pour un droit de place sollicité toutes les semaines
(soit 50,88 € pour l'année)
- ☞ 2,12 € par mois pour un droit de place sollicité tous les quinze jours
(soit 25,44 € pour l'année)

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal adopte la proposition du Maire.

5/ REVISION DES TARIFS DE L'ACCUEIL PERI ET EXTRASCOLAIRE, PETITES ET GRANDES VACANCES POUR 2019/2020

RAPPORTEUR : C. COTTEREAU

EXPOSE : Mme Cottereau demande au Conseil municipal de se prononcer sur la révision des tarifs des services péri et extrascolaires ainsi que des tarifs des activités des petites et grandes vacances, pour l'année 2019/2020.

Plusieurs questions sont posées :

- Pourcentage d'augmentation sur les sorties
- Facturation des T.A.P.

- Tarification de la garderie
- Facturation de l'accueil de loisirs du mercredi pour les enfants qui se rendent à l'entraînement de football

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal décide de reporter la fixation des tarifs 2019-2020 lors d'une prochaine réunion, après concertation entre la Commission scolaire/extrascolaire et la directrice Enfance-Jeunesse.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE PRIMAIRE RPI HOUSSAY/SAINT-SULPICE

DCM 2019-04-D-18

RAPPORTEUR : JP FORVEILLE

EXPOSE : M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal d'un courriel du directeur de l'école primaire RPI Houssay/Saint-Sulpice, lequel sollicite auprès de la commune de La Roche-Neuville, une participation financière dans le cadre de l'organisation d'une classe transplantée qui se déroulera du 13 au 20 mai 2019.

PROPOSITION : En réponse à cette demande, M. le Maire propose au Conseil municipal que la commune de La Roche-Neuville réalise un versement de **550 €** au profit de l'école primaire RPI Houssay/Saint-Sulpice représentant le solde de tout compte que la commune déléguée de Saint-Sulpice a provisionné pour le financement des classes transplantées.

A partir de l'année scolaire en cours, une somme de 15 € par an et par élève de Saint-Sulpice scolarisé à Houssay sera versée à la commune de Houssay pour le financement des futures classes transplantées. La commune de Houssay se chargera de gérer cette provision pour financer les classes transplantées.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal adopte la proposition du Maire.

ARRET DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE QUELAINES/SAINT-GAULT

RAPPORTEUR : JP FORVEILLE

EXPOSE : M. le Maire informe le Conseil municipal que la commune de Quelaines-Saint-Gault a transmis en mairie de La Roche-Neuville, **pour avis** au titre des dispositions de l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté, ainsi que la délibération du conseil municipal de la commune en date du 21 février 2019 arrêtant le projet de révision du plan local d'urbanisme de Quelaines Saint-Gault.

Il précise que la commune de La Roche-Neuville est invitée à émettre un avis sur ce dossier.

PROPOSITION : Ce dossier volumineux ayant été transmis sous forme dématérialisé à la mairie, M. le Maire invite les conseillers municipaux qui le souhaitent à venir en prendre connaissance à la mairie ; un avis sera émis au cours de la prochaine réunion de Conseil municipal.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal adopte la proposition du Maire.

JOURNEE CITOYENNE AUTOUR DE LA COMMUNE

Cette journée citoyenne se déroulera le jeudi 23 mai 2019. Elle permettra aux élèves du R.P.I. LOIGNE SUR MAYENNE/MARIGNE-PEUTON de découvrir les différents services communaux apportés à la population. Des déplacements auront lieu également à la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier et à la caserne des pompiers de Château-Gontier sur Mayenne.

REUNION PUBLIQUE DES RIVERAINS DE LA RUE DE BRETAGNE

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue de Bretagne, les riverains sont conviés à une réunion publique d'information le lundi 17 juin 2019 à 20h00 salle du Mille-Clubs, en présence du Cabinet PRAGMA qui a en charge l'étude d'aménagement.

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

☞ **Commission Bibliothèque – Points abordés :**

- Rencontre avec les bénévoles des deux bibliothèques des communes déléguées
- Concertation à mettre en place pour les achats de livres et organisation d'échanges d'ouvrages à prévoir

☞ **Commission Communication – Points abordés :**

- Validation du logo de la commune nouvelle



- Changement de format pour le bulletin communal
- Projet de fusion des deux sites Internet

☞ **Commission Cadre de Vie – Points abordés :**

- Fleurissement
- Commande groupée de plants
- Etude à mener sur la mise en valeur paysagère de la rue d l'Ile de France à Loigné sur Mayenne
- Projet de petite cité de caractère et création de l'association des amis du Patrimoine à Saint-Sulpice

☞ **Commission Animation – Points abordés :**

- Les différentes manifestations organisées sur le territoire de la commune
- Organisation de la journée du 14 juillet 2019 pour réunir le maximum de Roche-Neuvilloises et Roche-Neuvillois à NEUVILLE dans le cadre de l'évènement « La Mayenne à table »

☞ **Commission Action Sociale – Points abordés :**

- Remise des dictionnaires aux élèves de CM2
- Pass-citoyens à mettre en place
- Remise des chèques naissances
- Abandon de la prise en charge partielle des entrées piscines
- Mise en place d'une formation sur les outils informatiques avec l'aide de Génération Mouvement à Loigné sur Mayenne et du C.I.A.S. à Saint-Sulpice

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le jeudi 6 juin 2019 à 20h30.